

Veerle Solia

Van: Le CRISP <no-reply-mailing@crisp.be>
Verzonden: donderdag 14 november 2013 8:38
Aan: Veerle Solia
Onderwerp: Les décrets « inscriptions » et « mixité sociale » de la Communauté française

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#)

The image shows the header of an email from CRISP. It features the CRISP logo (a stylized 'CRISP' in white) on the left. To its right, the text 'Centre de recherche et d'information socio-politiques' is written. Below this, a yellow horizontal bar contains the text 'Nouveau Courrier hebdomadaire' on the left and '13 novembre 2013' on the right.

Suivez aussi les activités du CRISP
par le biais des réseaux sociaux



Courrier hebdomadaire
40 numéros par an

ABONNEMENT

Les décrets « inscriptions » et « mixité sociale » de la Communauté française

Courrier hebdomadaire n° 2188-2189,
par N. Ryelandt, 118 p. | 12,40 €

**> COMMANDER
EN LIGNE**

Pour la Belgique, vous ne payez rien
lors de la commande. Nous nous
réglez par virement bancaire dans
les 30 jours après la réception.



Version papier et électronique

[Commander en ligne](#)

Les enquêtes PISA réalisées en 2000 et en 2003 ont révélé les lacunes de l'enseignement en Belgique francophone. L'un des problèmes soulevés était le manque d'équité du système éducatif, qui concentre les élèves « forts » dans certains établissements et les élèves « faibles » dans d'autres.

Afin de lutter contre cette ségrégation scolaire, le gouvernement de la Communauté française a adopté diverses mesures, dont la plus emblématique est la régulation des inscriptions en première année de l'enseignement secondaire. Trois décrets successifs ont été pris en ce sens : le décret « inscriptions » du 8 mars 2007 dû à Marie Arena, le décret « mixité sociale » du 18 juillet 2008 adopté sous l'égide de Christian Dupont et le décret « inscriptions » du 18 mars 2010 dû à Marie-Dominique Simonet.

Nathalie Ryelandt retrace les processus décisionnels qui ont abouti à ces trois procédures. Elle analyse le contenu des dispositifs retenus, ainsi que les difficultés qui ont été liées à leur mise en œuvre. Elle réserve une large place aux vifs débats que la régulation des inscriptions a suscités au Parlement de la Communauté française, dans la société civile, dans la communauté éducative et dans la communauté scientifique. Enfin, elle rend compte de l'évaluation – très partielle, faute de recul – dont le troisième décret a fait l'objet à ce jour.

La conclusion interroge la pertinence de certains éléments du dispositif actuellement en vigueur et indique le positionnement des acteurs politiques à l'approche des élections régionales et communautaires de 2014.



Pour télécharger notre dépliant 'Dernières parutions - Novembre 2013' : [cliquez ICI](#)

Vous recevez cette newsletter car vous êtes inscrit(e) à la liste de diffusion du CRISP.

Pour vous désabonner de cette liste, suivez : [Se désabonner](#).

